

Institut royal d'architecture du Canada
Modalités du Prix de la firme d'architecture

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en août 2021

Révisées par le Comité consultatif des Prix de l'IRAC en juillet 2022

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en juillet 2022

Dernières modifications par le Comité consultatif des Prix de l'IRAC, le 18 avril 2023

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en mai 2023

1. Objet

Ce prix récompense une firme d'architecture canadienne qui produit de façon constante une architecture de grande qualité. Il reconnaît les réalisations de la firme en tenant compte d'au moins cinq des domaines fondamentaux suivants : la qualité de l'architecture; la qualité des services professionnels; le caractère innovant (par exemple, dans les méthodes et les processus reliés à la conception, à la construction et à la pratique de la profession); les contributions à la profession (y compris à des institutions ou des associations professionnelles); la recherche et l'enseignement; les approches exemplaires en matière de durabilité; le soutien et la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion; et l'engagement envers la génération future d'architectes (en offrant une voie vers l'obtention du permis, du mentorat, des occasions de formation, etc.).

2. Admissibilité

Pour être admissible à ce prix, une firme d'architecture doit être dûment enregistrée depuis dix (10) ans ou plus et avoir son bureau principal au Canada.

3. Exigences de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

le formulaire de candidature dûment rempli;

- le paiement des droits de participation;
- un rapport qui résume les réalisations de la firme par rapport aux domaines importants mentionnés ci-dessus, d'au plus quinze (15) pages;
- au moins cinq lettres d'appui signées par des architectes, des universitaires, des critiques culturels, des représentants des arts connexes, des usagers de bâtiments ou des clients et d'autres personnes pertinentes qui peuvent donner un point de vue sur les réalisations de la firme qu'on ne trouvera pas dans une liste de prix et de citations;

- une liste des principaux projets d'architecture de la firme;
- une description de la structure de la direction et de l'équipe de la firme;
- des informations pertinentes, comme les prix reçus par la firme, les publications, etc.;
- au maximum de trente (30) images représentatives qui peuvent être intégrées au rapport ou présentées sous forme d'un montage vidéo d'une durée inférieure à deux minutes;
- un texte de 200 mots maximum résumant la candidature et fourni en anglais et/ou en français;
- une copie du certificat d'exercice du ou des candidats, ou l'équivalent;
- un index des images comprenant des légendes et les crédits complets pour chaque image;
- un formulaire de déclaration signé.

Veuillez noter les exigences suivantes :

- Le jury doit être en mesure de discerner l'authenticité du travail effectué par la firme qui soumet sa candidature, en tout ou en partie. Lorsque le travail a été effectué en partie ou en collaboration avec d'autres firmes d'architecture, il est important de bien décrire les rôles et les responsabilités de chaque collaborateur. Seuls les travaux et les contributions de la firme d'architecture mise en candidature seront pris en compte.
- Le portfolio de la firme ne doit comprendre que les projets réalisés par la firme dans sa composition actuelle et non par les firmes qui l'ont précédée ou qui lui ont succédé. Lorsque des acquisitions ont joué un rôle dans la composition de la firme au cours des 10 dernières années, il est important de le mentionner et d'indiquer les projets réalisés par les firmes acquises. La paternité et les crédits des projets doivent être clairement indiqués pour tous les projets réalisés en consortium.

4.Processus de sélection

Le Comité consultatif des Prix de l'IRAC nomme un jury chaque année. Le processus de sélection, dirigé par un conseiller professionnel ou une conseillère professionnelle, doit refléter les valeurs de l'IRAC à toutes ses étapes. Le nombre de jurés peut varier d'une année à l'autre.

5.Nombre de prix

Un prix sera décerné. À sa discréction, le jury peut décider de ne pas attribuer le prix.

6.Fréquence

Le prix sera offert tous les ans.

7.Remise publique du prix

La remise du Prix de la firme d'architecture aura lieu dans le cadre d'un événement public, si possible.